

**PROGRAMME**

DES

**COURS**

DE

**L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

PENDANT LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE

**1892—1893**



**GENÈVE**

**IMPRIMERIE AUBERT-SCHUCHARDT**

**1892**

Le semestre d'hiver commencera le 15 octobre 1892 et finira le 22 mars 1893.

La première semaine de ce semestre sera consacrée aux examens arriérés et aux examens de grades. — Les inscriptions pour ces examens seront reçues du 1<sup>er</sup> au 8 octobre.

Les cours s'ouvriront dans toutes les Facultés le 22 octobre. Ils seront interrompus du 23 décembre 1892 au 4 janvier 1893 inclusivement.

Le semestre d'été commencera le 8 avril 1893 et finira le 15 juillet. — La dernière semaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

*Le Bureau pour l'année 1892-1893<sup>1</sup> est composé de :*

MM. GUST. JULLIARD, *Recteur*.

Alf. MARTIN, *Vice-Recteur*.

RAOUL GAUTIER, *Secrétaire*.

ET DE

MM. G. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté des Sciences.

E. RITTER, Doyen de la Faculté des Lettres.

Alf. GAUTIER, Doyen de la Faculté de Droit.

J. COUGNARD, Doyen de la Faculté de Théologie.

J.-L. PRÉVOST, Doyen de la Faculté de Médecine.

<sup>1</sup> A partir du 15 juillet 1892.

# PROGRAMME UNIVERSITAIRE

1892-1893

## Faculté des Sciences

M. le Professeur G. OLTRAMARE, doyen.

### SEMESTRE D'HIVER

*Géométrie analytique.* — M. le professeur G. OLTRAMARE. — Une heure par semaine.

*Calcul des probabilités.* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Algèbre.* — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

*Calcul différentiel et intégral.* — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

*Exercices de mathématiques.* — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

*Mécanique rationnelle.* — M. C. CAILLER, professeur extraordinaire. — Trois heures par semaine.

*Exercices de mécanique.* — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

*Complément de dynamique analytique* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Astronomie physique.* — M. le professeur R. GAUTIER. — Deux heures par semaine.

*Exercices de mathématiques élémentaires.* M. C. GALOPIN, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

*Calculs de physique.* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Calcul approximatif.* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Physique expérimentale.* — M. le professeur C. SORET. — Quatre heures par semaine.

*Travaux pratiques dans le laboratoire de physique.* — Le même professeur.

*Compléments de physique.* — M. A. RILLIET, professeur extraordinaire. — Généralités, Chaleur, Electricité statique. — Deux heures par semaine.

*Chimie inorganique.* — M. le professeur C. GRÆBE. — Cinq heures par semaine.

*Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie.* — Le même professeur.

*Toxicologie.* — M. le professeur D. MONNIER. — Deux heures par semaine.

*Chimie biologique.* — Le même professeur. — Falsifications des substances alimentaires. — Une heure par semaine.

*Chimie analytique.* (Cours libre.) — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Travaux pratiques dans le laboratoire d'Analyse, de Chimie biologique et de Microchimie.* — Le même professeur.

*Chimie théorique générale.* — M. PH.-A. GUYE, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

*Chimie technique générale.* — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

*Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie technique.* — *Visites d'usines.* — Le même professeur.

*Minéralogie et pétrographie.* — M. le professeur L. DUPARC. — Trois heures par semaine.

*Géologie de la Suisse.* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Répertoire pratique.* — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

*Travaux pratiques dans le laboratoire de minéralogie.* — Tous les jours. — S'adresser au professeur.

*Zoologie et anatomie comparée des animaux invertébrés.* — M. le professeur C. VOGT. — Cinq heures par semaine.

*Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée.* — Le même professeur. — S'adresser à M. le Dr YUNG, assistant.

*Zoologie générale.* — M. E. YUNG, professeur extraordinaire. — Evolution du règne organique. Exposé de la théorie de Darwin. — Une heure par semaine.

*Physiologie botanique.* — M. le professeur M. THURY. — Deux heures par semaine.

*Botanique systématique, médicale et pharmaceutique* (1<sup>re</sup> partie, Cryptogames). — M. le professeur R. CHODAT. — Deux heures par semaine.

*Anatomie végétale.* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Evolution et distribution des végétaux.* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie végétale et de botanique systématique.* — Le même professeur. — Tous les jours.

*Psychologie physiologique.* — M. Th. FLOURNOY, professeur extraordinaire. — L'intelligence, les émotions et la volonté. — Deux heures par semaine.

*Répertoire pratique.* — Le même professeur. — Les organes des sens et les perceptions. — Une heure par semaine.

*Travaux pratiques dans le laboratoire de psychologie.* — Le même professeur.

#### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

*Géométrie analytique.* — M. J. LYON, docteur ès sciences. — Deux heures par semaine.

*Théorie des déterminants.* — M. J. LYON. — Deux heures par semaine.

*Thermodynamique.* — M. ED. OLIVIER. — Une heure par semaine.

*Série aromatique* (1<sup>re</sup> partie). — M. Amé PICTET, docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

*Etude des relations entre la physique et la chimie.* — M. A. LE ROYER, docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

*Chimie analytique; analyse qualitative.* — M. G. JAUBERT. — Une heure par semaine.

*Géographie physique (météorologie et océanographie).* — M. Emile CHAIX. — Une heure par semaine.

*Le milieu géographique, son influence sur l'homme et les sociétés.* — M. W. ROSIER. — Une heure par semaine.

*Les protozoaires.* — M. E. PENARD, docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

*Anatomie et physiologie des plantes supérieures.* — M. J. BRIQUET, docteur ès sciences. — Deux heures par semaine.

*Exercices pratiques dans le laboratoire d'organographie et de physiologie végétales de M. le professeur Thury.* — M. J. BRIQUET.

*Les nouveaux médicaments.* — M. A. MAZEL, docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

*Botanique médicale.* — M. A. MAZEL. — Deux heures par semaine.

*Introduction à la philosophie des sciences.* — M. F. DUSAUD, docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

#### SEMESTRE D'ÉTÉ

*Géométrie descriptive.* — M. le professeur G. OLTRAMARE. — Deux heures par semaine.

*Théorie générale des équations.* — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

*Calcul différentiel et intégral.* — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Exercices mathématiques.* — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

*Mécanique rationnelle.* — M. C. CAILLER, professeur extraordinaire. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Exercices de mécanique.* — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

*Astronomie théorique.* — M. le professeur R. GAUTIER. — Trois heures par semaine.

*Exercices de mathématiques élémentaires.* — M. C. GALOPIN, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

*Calculs de physique.* — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

*Calcul approximatif.* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Electrostatique.* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Physique expérimentale.* — M. le professeur C. SORET. — Quatre heures par semaine.

*Travaux pratiques dans le laboratoire de physique.* — Le même professeur.

*Compléments de physique.* — Le même professeur. — Optique. — Une heure par semaine.

*Compléments de physique.* — M. A. RILLIET, professeur extraordinaire. — Electricité dynamique. — Une heure par semaine.

*Mesures électriques avec exercices pratiques.* — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

*Chimie organique.* — M. le professeur C. GRÆBE. — Cinq heures par semaine.

*Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie.* — Le même professeur.

*Chimie biologique.* — M. le professeur D. MONNIER. — Trois heures par semaine.

*Chimie pharmaceutique.* — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

*Travaux pratiques dans le laboratoire d'analyse, de chimie biologique et de microchimie.* — Le même professeur.

*Chimie théorique générale.* — M. Ph.-A. GUYE, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

*Chimie technique générale.* — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

*Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie technique.* — *Visites d'usines.* — Le même professeur.

*Minéralogie et pétrographie.* — M. le professeur L. DUPARC. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Géologie de la Suisse.* — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

*Répétitoire pratique.* — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

*Travaux pratiques dans le laboratoire.* — Tous les jours. — S'adresser au professeur.

*Anatomie comparée et zoologie des animaux vertébrés.* — M. le professeur C. VOÛR. — Quatre heures par semaine.

*Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée.* — Le même professeur. — S'adresser à M. le docteur YUNG, assistant.

*Géologie.* — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

*Excursions géologiques.* — Le même professeur.

*Zoologie générale.* — M. E. YUNG, professeur extraordinaire. — Les fonctions mentales des animaux. — Une heure par semaine.

*Organographie botanique.* — M. le professeur M. THURY. — Quatre heures par semaine.

*Exercices dans le laboratoire de botanique.* — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

*Botanique systématique, médicale et pharmaceutique* (II<sup>e</sup> partie, Phanérogames). — M. le professeur R. CHODAT. — Quatre heures par semaine.

*Fonctions végétales.* — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

*Excursions botaniques.* — Le même professeur.

*Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie végétale et de botanique systématique.* — Le même professeur. Tous les jours.

*Exercices pratiques dans le laboratoire de psychologie physiologique.* — M. Th. FLOURNOY, professeur extraordinaire.

#### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

*Géométrie supérieure.* — M. J. LYON, docteur ès sciences. — Deux heures par semaine.

*Théorie des imaginaires.* — M. J. LYON. — Deux heures par semaine.

*Série aromatique* (I<sup>re</sup> partie). — M. Amé PICTET, docteur ès sciences. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

*Chimie physique.* — M. A. LE ROYER, docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

*Chimie physiologique.* — M. G. KRAFFT, docteur ès sciences. — De l'urine et des sédiments urinaires. — Une heure par semaine.

*Chimie analytique; analyse quantitative; analyse volumétrique.* — M. G. JAUBERT. — Une heure par semaine.

*Embryogénie comparée des invertébrés.* — M. M. JAQUET, docteur ès sciences. — Deux heures par semaine.

*Morphologie végétale.* — M. J. BRIQUET, docteur ès sciences. — Deux heures par semaine.

*Exercices pratiques dans le laboratoire d'organographie et physiologie végétales de M, le professeur Thury.* — M. J. BRIQUET.

*Les nouveaux médicaments.* — M. A. MAZEL, docteur ès sciences. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

*Botanique médicale.* — M. A. MAZEL. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Introduction à la philosophie des sciences.* — M. F. DUSAUD, docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

#### CONDITIONS D'ADMISSION<sup>1</sup>

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

<sup>1</sup> Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence lycéale et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

## PLAN D'ÉTUDES<sup>1</sup>

Les étudiants de la Faculté des Sciences se proposent dans leurs études des buts trop divers pour qu'il soit possible de leur donner des indications générales quant au choix et à la répartition des cours qui leur seraient profitables. — Les professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à la disposition des élèves qui ont besoin de leurs conseils.

Pour les cours de sciences qui rentrent dans le champ des études médicales et pharmaceutiques, voyez les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Les deux cours de compléments de physique sont plus spécialement destinés aux candidats au baccalauréat ès sciences mathématiques, au baccalauréat ès sciences physiques et chimiques et au diplôme de chimiste.

## Faculté des Lettres ET DES SCIENCES SOCIALES

M. le professeur Eugène RITTER, doyen.

### SEMESTRE D'HIVER

*Interprétation d'auteurs latins.* — M. le professeur André OLTRAMARE. — Cicéron. *De finibus* (programme de la licence). Pères de l'Eglise latine (dans le recueil de M. Nourrisson). Lucain. Fragment de *la Pharsale*. Exercices philologiques. — Quatre heures par semaine.

*Littérature latine.* — Le même professeur. — L'histoire sous les empereurs. — Deux heures par semaine.

*Interprétation d'auteurs grecs.* — M. le professeur NICOLE. — Démosthènes. *Discours sur l'ambassade*. Théocrite. Idylles choisies. — Quatre heures par semaine.

*Littérature grecque.* — Le même professeur. — La poésie dramatique, d'Eschyle à Ménandre. Antiquités scéniques. — Deux heures par semaine.

*Grec du Nouveau Testament.* — Le même professeur (cours libre). — Une heure par semaine.

<sup>1</sup> Les plans d'études n'ont aucun caractère obligatoire.

*Littérature française.* — M. le professeur ROD. — Bossuet et son temps. — Trois heures par semaine.

*Littérature comparée.* — Le même professeur — Les littératures du Midi de l'Europe pendant le moyen âge. — Deux heures par semaine.

*Exercices littéraires.* — Le même professeur. — Exercices de composition, de langue et de style (*Séminaire de français moderne*). — Deux heures par semaine.

*Histoire de la langue française.* — M. le professeur RITTER. — Le moyen âge. — Une heure par semaine.

*Interprétation d'anciens textes français.* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*La grammaire française et les grammairiens (avec exercices pratiques pour les membres du Séminaire de français moderne).* — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

*Philologie des langues romanes.* — M. le professeur E. MURET. — Ne professe pas pendant ce semestre.

*Littérature allemande.* — M. le professeur Bernard BOUVIER. — Histoire de la littérature allemande au XVI<sup>m</sup>e siècle. — Deux heures par semaine.

*Conférence pratique.* — Le même professeur. — Etude de quelques écrits de Luther et de quelques poèmes de Hans Sachs. Deux heures par semaine.

*Interprétation d'auteurs classiques allemands.* — Le même professeur. — Une heure par semaine. (*Séminaire de français moderne.*)

*Philologie.* — M. le professeur WERTHEIMER. — La philologie classique depuis Auguste jusqu'au V<sup>m</sup>e siècle. La philologie grecque. — Deux heures par semaine.

*Linguistique.* — Le même professeur. — Grammaire comparée. Systèmes. Méthodes. Pronoms et particules. — Deux heures par semaine.

*Histoire de la philosophie.* — M. le professeur GOURD. — Quatre heures par semaine.

*Psychologie générale.* — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

*Histoire générale.* — M. le professeur Pierre VAUCHER. — Histoire de l'Europe depuis l'émancipation de la Grèce jusqu'aux révolutions de 1848. Trois heures par semaine.

*Histoire politique de la Suisse.* — Le même professeur. — Depuis les commencements de la Confédération jusqu'à nos jours. — Deux heures par semaine.

*Histoire des religions.* — M. le professeur STRÖHLIN. — Inde. Perse. Grèce. Scandinavie. — Deux heures par semaine.

*Economie politique.* — M. le professeur JAQUEMOT. — Première partie : L'Economie politique et son histoire. Résumé des doctrines et des systèmes économiques. Notions fondamentales. Production des richesses. — Deux heures par semaine.

*Economie politique.* — Le même professeur. — Seconde partie : Circulation et consommation des richesses. — Deux heures par semaine.

*Economie politique.* — Le même professeur. — Statistique de la Suisse. — Une heure par semaine.

*Histoire de la civilisation.* — Le même professeur. — La civilisation depuis l'ère chrétienne jusqu'à la Renaissance. — Deux heures par semaine.

*Sociologie.* — M. le professeur WUARIN. — Les grands systèmes contemporains. Comte, Spencer, Schefle, etc. — Deux heures par semaine.

*Questions actuelles.* — Le même professeur. — La question ouvrière et la législation y relative à notre époque. — Deux heures par semaine.

*Archéologie.* — M. le professeur DECRUE. — Histoire générale de l'art dans le bassin oriental de la Méditerranée. Coup d'œil sur l'Egypte, l'Assyrie et la Phénicie. L'art primitif grec. Le style dorique dans la Sicile et la Grande Grèce.

*Paléographie.* — Le même professeur. — Les institutions du moyen âge, d'après les chartes latines et françaises. Conférences. — Une heure par semaine.

*Législation comparée.* — M. le professeur BRIDEL. — Deux heures par semaine (voir le programme de la Faculté de droit).

*Histoire de Genève.* — M. FAZY, professeur extraordinaire. — Le XVII<sup>me</sup> et le XVIII<sup>me</sup> siècle. — Une heure par semaine.

*Pédagogie.* — M. DUPROIX, professeur extraordinaire. — Psychologie comparée de l'homme et de l'enfant — Deux heures par semaine.

*Pédagogie.* — Le même professeur. — Etat de l'enseignement dans les pays de langue française. — Une heure par semaine.

*Conférence pédagogique (Séminaire de français moderne).* — Le même professeur. — Exercices de discussion sur les théories de Herbert Spencer, Bain, Preyer, Herbart, Taine, Ribot, etc. — Une heure par semaine.

*Littérature française.* — Le même professeur. — Le XVIII<sup>me</sup> et le XIX<sup>me</sup> siècle. — Deux heures par semaine.

*Elément de la langue sanscrite.* — M. DE SAUSSURE, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

*Phonétique grecque et latine.* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Histoire du verbe indo-européen.* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

#### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

*Histoire de l'Art.* — M. André BOURDILLON. — L'Art dans l'antiquité : Egypte, Assyrie, Grèce, Rome. Art byzantin. Art roman. — Deux heures par semaine.

*Interprétation d'Homère.* — M. COURVOISIER. — Morceaux choisis de l'Odyssée. — Une heure par semaine.

*Interprétation d'auteurs latins.* — Le même. — Une heure par semaine.

*Numismatique.* — M. LADÉ. — Une heure par semaine.

*Métrologie.* — Le même. — Une heure par semaine.

*Héraldique.* — Le même. — Une heure par semaine.

*Langue arabe.* — M. le professeur MONTET. — Une heure par semaine.

*Diction.* — M. SCHNEEGANS. — Une heure par semaine.

*Phonétique.* — M. Charles THUDICHUM. — Phonétique française et phonétique comparée des langues allemande, anglaise, italienne et française. — Deux heures par semaine. (Séminaire de français moderne).

*Pédagogie pratique et méthodologie.* — Le même. — Deux heures par semaine.

*Narration et diction.* — M. Georges THUDICHUM. — Deux heures par semaine. (*Séminaire de français moderne*).

*Diction.* — Le même. — Une heure par semaine.

*Langues germaniques.* — M. VOGEL, D<sup>r</sup> phil. — Grammaire du bas-allemand (platt-deutsch). Lecture, traduction et interprétation des principales œuvres littéraires composées dans cette langue. — Deux heures par semaine.

*Histoire de l'Art.* — M. VULLIÉTY. — Deux heures par semaine.

*Exercices de philologie grecque.* — Le même. — Programme de la licence. — Une heure par semaine.

#### SEMESTRE D'ÉTÉ

*Interprétation d'auteurs latins.* — M. le professeur André OLTRAMARE. — Aulus Gellius. *Nuits attiques (passim)*. Tacite. *Histoires*, premier livre (programme de la licence). Perse. Quelques satires. Exercices philologiques. — Quatre heures par semaine.

*Littérature latine.* — Le même professeur. — Les épistolaires et leurs correspondants. — Deux heures par semaine.

*Interprétation d'auteurs grecs.* — M. le professeur NICOLE. — Aristophane. *Les Acharniens* (programme de la licence). Pindare. Odes choisies (id.). — Quatre heures par semaine.

*Littérature grecque.* — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Exercices philologiques. Éléments de paléographie grecque. Déchiffrement de textes. — Deux heures par semaine.

*Grec du Nouveau testament* (cours libre). — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Littérature française.* — M. le professeur ROD. — Le théâtre classique. — Trois heures par semaine.

*Littérature comparée.* — Le même professeur. — La littérature italienne pendant la Renaissance. — Deux heures par semaine.

*Exercices littéraires.* — Le même professeur. — Exercices de composition, de langue et de style. — Deux heures par semaine.

*Histoire de la langue française.* — M. le professeur

RITTER. — Les temps modernes (*avec exercices pratiques pour les membres du Séminaire de français moderne*). — Deux heures par semaine.

*Interprétation d'anciens textes français.* — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

*Grammaire historique des langues romanes.* — M. le professeur MURET. — Quatre heures par semaine.

*Explication de textes espagnols.* — Le même professeur. — Guilhem de Castro. *Las Mocedades del Cid*. — Une heure par semaine.

*Conférence de philologie romane.* — Le même professeur. — Etudes critiques sur des textes bas-latins. — Une heure par semaine.

*Littérature allemande.* — M. le professeur Bernard BOUVIER. — Histoire de la littérature dans la Suisse allemande au XVI<sup>m</sup>e siècle. — Deux heures par semaine.

*Conférence pratique.* — Le même professeur. — Etude de *Wilhelm Meisters Lehrjahre* de Goethe. — Deux heures par semaine.

*Conférence pratique de moyen haut allemand, pour les candidats à la licence ès lettres modernes.* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Interprétation d'auteurs classiques allemands.* — Le même professeur. — Une heure par semaine. (*Séminaire de français moderne*.)

*Philologie.* — M. le professeur WERTHEIMER. — La philologie classique depuis Auguste jusqu'au V<sup>m</sup>e siècle. La philologie latine. — Deux heures par semaine.

*Linguistique.* — Le même professeur. — Grammaire comparée des langues sémitiques. Système Fürst et Delitsch. — Deux heures par semaine.

*Histoire de la philosophie.* — M. le professeur GOURD. — Suite du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

*Philosophie morale.* — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

*Histoire générale.* — M. le professeur Pierre VAUCHER. — Les révolutions de 1848 en Italie et en Allemagne. — Trois heures par semaine.

*Philosophie de l'histoire.* — Le même professeur. —



2<sup>me</sup> partie : La philosophie de l'histoire depuis le milieu du XVIII<sup>me</sup> siècle jusqu'à nos jours. Examen critique de la théorie du progrès. — Trois heures par semaine.

*Histoire des religions.* — M. le professeur STRÖHLIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Economie politique.* — M. le professeur JAQUEMOT. — Première partie : De la population. Répartition des richesses. — Deux heures par semaine.

*Economie politique.* — Le même professeur. — Seconde partie : Généralités sur les finances publiques et sur la statistique (partie théorique). — Deux heures par semaine.

*Histoire de la civilisation.* — Le même professeur. — La civilisation depuis la Renaissance. — Deux heures par semaine.

*Sociologie.* — M. le professeur WUARIN. — Les grands systèmes contemporains. — Deux heures par semaine.

*Questions actuelles.* — Le même professeur. — La question ouvrière. — Deux heures par semaine.

*Archéologie.* — M. le professeur DECRUE. — Suite du cours d'hiver. Les monuments d'Athènes. La sculpture grecque. — Deux heures par semaine.

*Epigraphie.* — Le même professeur. — Les institutions de l'Empire romain d'après les inscriptions. Inscriptions d'Aventicum. — Une heure par semaine.

*Histoire de Genève.* — M. FAZY, professeur extraordinaire. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

*Pédagogie.* — M. DUPROIX, professeur extraordinaire. — Psychologie comparée de l'homme et de l'enfant. — Deux heures par semaine.

*Pédagogie.* — Le même professeur. — La science de l'Education au XIX<sup>e</sup> siècle. — Une heure par semaine.

*Conférence pédagogique (Séminaire de français moderne).* — Le même professeur. — Exercices de discussion entre MM. les étudiants sur les principaux problèmes pédagogiques sous la direction du professeur. — Une heure par semaine.

*Littérature française.* — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Eléments de langue sanscrite.* — M. DE SAUSSURE, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

*Phonétique grecque et latine.* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Histoire du verbe indo-européen.* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Egyptologie.* — M. Edouard NAVILLE, professeur extraordinaire. — Histoire d'Égypte à partir de la XIX<sup>e</sup> dynastie. — Deux heures par semaine.

#### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

*Histoire de l'Art.* — M. André BOURDILLON. — Art ogival. Art arabe. Renaissance. Temps modernes. — Deux heures par semaine.

*Interprétation d'Homère.* — M. COURVOISIER. — Morceaux choisis de l'Iliade. — Une heure par semaine.

*Interprétation d'auteurs latins.* — Le même. — Une heure par semaine.

*Numismatique.* — M. LADÉ. — Une heure par semaine.

*Métrologie.* — Le même. — Une heure par semaine.

*Héraldique.* — Le même. — Une heure par semaine.

*Langue arabe.* — M. le professeur MONTET. — Une heure par semaine.

*Littérature française.* — M. REDARD, D<sup>r</sup> phil. — Le roman français dans la seconde moitié du XIX<sup>me</sup> siècle. — Une heure par semaine.

*Diction.* — M. SCHNEEGANS. — Une heure par semaine.

*Phonétique.* — M. Charles THUDICHUM. — Phonétique française et phonétique comparée des langues allemande, anglaise, italienne et française. — Deux heures par semaine. (*Séminaire de français moderne*).

*Pédagogie pratique et méthodologie.* — Le même. — Deux heures par semaine.

*Narration et diction.* — M. Georges THUDICHUM. — Deux heures par semaine. (*Séminaire de français moderne*.)

*Diction.* — Le même. — Une heure par semaine.

*Langues germaniques.* — M. VOGEL, D<sup>r</sup> phil. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Histoire de l'Art.* — M. VULLIÉTY. — Deux heures par semaine.

*Exercices de philologie grecque.* — Le même. — Programme de la licence. — Une heure par semaine.

*Economie politique.* — M. WIEDE, D<sup>r</sup> phil. — Une heure par semaine.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation, comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

### PLAN D'ETUDES

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres. Voir, pour les trois premiers grades, les programmes détaillés des examens de baccalauréat et de licence, et, pour le grade de docteur, le Règlement de l'Université, article 49.

### SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Un Séminaire de français moderne, à l'instar des Séminaires des Universités allemandes, est dirigé par une commission spéciale, présidée par le Doyen de la Faculté des Lettres. Ce Séminaire a été institué surtout en vue des jeunes gens qui se destinent à la carrière de l'enseignement.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres du Séminaire :

1<sup>o</sup> Les étudiants immatriculés dans la Faculté des Lettres de Genève.

2<sup>o</sup> Les auditeurs qui possèdent un grade universitaire, ou qui sont en fonctions comme maîtres ou directeurs dans un établissement public d'instruction primaire ou secondaire.

*Exercices pratiques et Conférences du Séminaire.*

M. le professeur RITTER. — Semestre d'hiver, sur la grammaire française et les grammairiens. — Semestre d'été, sur l'histoire de la langue française à l'époque moderne. — Deux heures par semaine.

<sup>1</sup> Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

M. le professeur ROB. — Exercices de composition, de langue et de style. — Deux heures par semaine.

M. le professeur Bernard BOUVIER. — Interprétation d'auteurs classiques allemands. — Une heure par semaine.

M. DUPROIX, professeur extraordinaire. — Exercices de discussion sur des questions pédagogiques choisies et préparées à l'avance. — Une heure par semaine.

M. Charles THUDICHUM, privat-docent. — Conférences sur la phonétique française et comparée. — Deux heures par semaine.

M. Georges THUDICHUM, privat-docent. — Exercices de narration et de diction. — Deux heures par semaine.

Ces conférences sont spécialement destinées aux membres du Séminaire de français moderne. Ceux d'entre eux qui auront suivi l'ensemble de ces exercices pratiques pourront réclamer à la fin du semestre un certificat signé des professeurs enseignants.

*Cours de vacances.*

Des cours de langue française sont destinés, soit aux maîtres qui enseignent en Allemagne la langue française, et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants allemands qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont dirigés par des professeurs de l'Université et des privat-docents, et auront lieu, en 1892 et 1893, du 15 juillet à la fin du mois d'août et du 1<sup>er</sup> au 22 octobre. — Deux leçons par jour, cinq jours par semaine.

## Faculté de Droit

M. le Professeur Alf. GAUTIER, doyen.

### SEMESTRE D'HIVER

*Histoire générale et philosophique du droit dans l'antiquité et spécialement à Rome.* — M. le professeur Henri BROCHER. — Sept heures par semaine.

*Droit public.* — M. le professeur F. GENTET. — 4. L'Etat. 2. La Constitution. 3. Le Gouvernement. — Trois heures par semaine.

*Droit civil.* — M. le professeur Alfred MARTIN. — Code civil français (Livre III). Contrats et obligations. Dispositions générales. Preuve des obligations. Engagements qui se for-

ment sans convention. Vente. Echange. Louage. Prêt. Dépôt. — Cinq heures par semaine.

*Droit privé fédéral.* — Le même professeur. — Etude spéciale de la loi sur la capacité civile et du Code fédéral des obligations. — Deux heures par semaine.

*Procédure civile.* — M. le professeur GAUTIER. — Trois heures par semaine.

*Eléments de Droit civil.* — M. le professeur L. BRIDEL. — Introduction générale. Droit de famille et de succession. — Quatre heures par semaine.

*Législation civile comparée.* — Le même professeur. — Histoire comparée des législations de l'occident et géographie juridique. Vues générales sur la codification. De la nationalité, d'après les principales législations modernes. — Deux heures par semaine.

*Droit commercial.* — M. le professeur RICHARD. — Sources du droit commercial. Résumé historique. Les commerçants et les actes de commerce. Obligations spéciales des commerçants. Tribunaux de commerce. Procédure. Registre du commerce. Les auxiliaires des commerçants. Contrat de commission. Gage. Warrants. La Bourse et les opérations de Bourse. Agents de change. Courtiers. Lettres de change. Chèque. Titres au porteur. — Trois heures par semaine.

*Pandectes.* — M. le professeur ERMAN. — Droit romain des obligations et des successions. — Deux heures par semaine.

*Médecine légale.* — M. le professeur GOSSE. — Deux heures par semaine.

*Economie politique.* — M. le professeur JAQUEMOT. — Histoire des doctrines économiques. Notions fondamentales. Production des richesses. Circulation, consommation, distribution des richesses. Généralités sur la science des finances. Eléments de statistique. — Quatre heures par semaine.

*Droit fédéral.* — M. Jules ROGUIN, professeur extraordinaire. — Compétence du Tribunal fédéral en matière de droit public. Droits individuels garantis par la Constitution de 1874. Procédure, jurisprudence. Etude et commentaire des lois fédérales : a) sur l'établissement, la construction des

chemins de fer, les hypothèques et la liquidation forcée de ces entreprises; b) sur la responsabilité civile des chemins de fer et bateaux à vapeur, des fabricants, industriels et entrepreneurs de travaux. Introduction générale sur la responsabilité et la garantie en matière de louage de services et d'accidents de travail; c) sur la naturalisation suisse et la renonciation à la nationalité suisse; d) sur l'extradition des malfaiteurs et accusés. — Deux heures par semaine.

#### PRIVAT-DOCENT

M. Paul MORIAUD, docteur en droit. — La famille à Rome. — Une heure par semaine.

Exercices de plaidoirie.

Des conférences pourront être organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement.

#### SEMESTRE D'ÉTÉ

*Histoire générale et philosophique du droit dans les temps modernes.* — M. le professeur Henri BROCHER. — Sept heures par semaine.

*Droit public.* — M. le professeur F. GENTET. — Le Gouvernement (suite). Constitution fédérale. — Trois heures par semaine.

*Droit civil.* — M. le professeur Alfred MARTIN. — Code civil (Livre III). Suite des contrats. Contrats aléatoires. Mandat. Cautionnement. Transaction. Nantissement. Privilèges et hypothèques. Prescriptions. — Cinq heures par semaine.

*Droit privé fédéral.* — Le même professeur. — Suite et fin du cours d'hiver. Code des obligations. — Deux heures par semaine.

*Procédure civile.* — M. le professeur GAUTIER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Eléments de droit civil.* — M. le professeur L. BRIDEL. — Droits réels et droit des obligations (partie générale). — Quatre heures par semaine.

*Législation civile comparée.* — Le même professeur. —

Du mariage et de la filiation, d'après les principales législations modernes : France, Autriche, Allemagne, Italie, Suisse, Espagne, Russie, Angleterre, etc. — Deux heures par semaine.

*Droit commercial.* — M. le professeur RICHARD. — Les assurances. Principes généraux. Assurances vie, incendie, accidents. Législation sur les faillites et banqueroutes. — Trois heures par semaine.

*Pandectes.* — M. le professeur ERMAN. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Economie politique.* — M. le professeur JAQUEMOT. — Suite et fin du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

*Droit fédéral.* — M. ROGUIN, professeur extraordinaire. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

#### PRIVAT-DOCENT

*Répétitoires de droit romain.* — M. F. Paul MORIAUD, docteur en droit. — Une heure par semaine.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de Droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

### PLAN D'ETUDES<sup>1</sup>

#### PREMIERE ANNÉE

Histoire générale du Droit. — Eléments de Droit civil. — Economie politique. — Histoire politique de la Suisse (pour

<sup>1</sup> Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

les étudiants suisses). — Législation civile comparée (première et deuxième année).

#### DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉE

Pandectes. — Droit civil. — Droit commercial. — Droit pénal, procédure pénale. — Procédure civile. — Droit international public et privé. — Droit public. — Médecine légale. — Droit privé fédéral (spécialement pour les étudiants suisses). — (Voir le livret de la Faculté, pour de plus amples détails).

## Faculté de Théologie

M. le professeur COUGNARD, doyen.

#### SEMESTRE D'HIVER

*Théologie systématique.* — M. le professeur BOUVIER. — Théologie biblique. Ancien Testament. — Quatre heures par semaine.

*Homilétique.* — M. le professeur COUGNARD. — Théorie générale de la prédication. Sermons dogmatiques et apolo-gétiques. Sermons de morale. Composition d'un sermon. Le texte, le sujet, le plan, le développement. — Deux heures par semaine.

*Exercices d'homilétique.* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Diction.* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Théologie historique.* — M. le professeur CHANTRE. — Histoire du christianisme et de l'Église pendant le moyen âge. — Quatre heures par semaine.

*Exégèse de l'Ancien Testament.* — M. le professeur MONTET. — Ezéchiel. — Deux heures par semaine.

*Archéologie biblique.* — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

*Hébreu.* — Le même professeur. — Grammaire hébraï-

que. Interprétation philologique du Deutéronome. — Trois heures par semaine.

*Lectures théologiques en langue allemande* (cours libre). — Le même professeur. — Division supérieure : *Luther, Tischreden. Ritschl, Unterricht in der christlichen Religion.* Deux heures par semaine. — Division inférieure : Deux heures par semaine.

*Exégèse du Nouveau Testament.* — M. le professeur ERNEST MARTIN. — Les Évangiles synoptiques. — Quatre heures par semaine.

*Encyclopédie théologique* (cours libre). — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Lecture cursive* (cours libre). — Le même professeur. — L'Épître aux Galates et les Épîtres pastorales. — Une heure par semaine.

*Exercices de prédication.* — Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

#### COURS DE PRIVAT-DOCENT

*Chant religieux.* — M. le pasteur H. RŒHRICH. — Théorie et exercices pratiques. — Une heure par semaine.

#### SEMESTRE D'ÉTÉ

*Théologie systématique.* — M. le professeur BOUVIER. — Théologie biblique : Nouveau Testament. — Quatre heures par semaine.

*Morale chrétienne.* — M. le professeur COUGNARD. — Questions de morale légale et de moralité publique. La politique et le progrès dans leurs rapports avec la morale. — Deux heures par semaine.

*Exercices d'homilétique.* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Diction.* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Théologie historique.* — M. le professeur CHANTRE. — La Réforme et ses précurseurs immédiats. — Quatre heures par semaine.

*Exégèse de l'Ancien Testament.* — M. le professeur MONTET. — Genève. — Deux heures par semaine.

*Introduction à l'Ancien Testament.* — Le même professeur. — Critique de l'Hexateuque. — Deux heures par semaine.

*Hébreu.* — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Lectures théologiques en langue allemande* (cours libre). — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver pour les deux divisions. — Trois heures par semaine.

*Exégèse du Nouveau Testament.* — M. professeur E. MARTIN. — L'Épître aux Romains. — Quatre heures par semaine.

*Lecture cursive* (cours libre). — Le même professeur. — L'Épître aux Hébreux. — Une heure par semaine.

*Exercices de prédication.* — Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

#### COURS de PRIVAT-DOCENT

*Chant religieux.* — M. le pasteur RŒHRICH. — Théorie et exercices pratiques. — Une heure par semaine.

#### CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de Théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

#### PLAN D'ÉTUDES<sup>1</sup>

##### A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE.

Huit semestres d'études universitaires dont six au moins dans une faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels *oraux* et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

<sup>1</sup> Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les II<sup>me</sup>, III<sup>me</sup> et IV<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V<sup>me</sup> examen est un examen général *oral* et *écrit* sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie aux termes de la loi — il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

#### B. DIPLOME DE LICENCIÉ.

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

#### C. DIPLOME DE DOCTEUR.

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

## Faculté de Médecine

M. le professeur FRÉVOST, doyen.

#### SEMESTRE D'HIVER

*Anatomie normale.* — M. le professeur LASKOWSKI. — Anatomie générale. — Appareil de la locomotion (ostéologie, arthrologie, myologie). — Six heures par semaine.

*Conférences pratiques d'anatomie normale.* — Le même professeur. — Tous les jours, de 10 à 11 heures.

*Exercices pratiques de dissection.* — Le même professeur. — Tous les jours, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

*Anatomie et physiologie pathologiques générales.* — M. le professeur ZAHN. — Six heures par semaine.

*Cours d'autopsies et démonstrations pathologiques.* — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

*Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie pathologique.* — Le même professeur. — Tous les jours.

*Histologie normale.* — M. le professeur ETERNOD. — Histologie générale. — Deux heures par semaine.

*Embryologie.* — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

*Cavité buccale.* — Le même professeur. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. — Première partie : partie normale. — Deux heures par semaine.

*Laboratoire d'embryologie et d'histologie normale.* — Le même professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Le même professeur. — Tous les jours.

*Physiologie.* — M. le professeur SCHIFF. — Physiologie de la vie de relation. — Six heures par semaine.

*Démonstrations et exercices pratiques* dans le laboratoire, avec conférences pratiques tous les jours.

*Pathologie interne.* — M. le professeur D'ESPINE. — Maladies infectieuses. — Maladies du sang. — Maladies du système nerveux. — Trois heures par semaine.

*Cours pratique d'auscultation et de percussion* (cours libre). — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Pathologie externe.* — M. le professeur J.-L. REVERDIN. — Pathologie chirurgicale spéciale. — Trois heures par semaine.

*Médecine opératoire.* — Le même professeur. — Des méthodes et des procédés opératoires; de leurs indications et contre-indications; de leur manuel et de leurs résultats. — Deux heures par semaine.

*Clinique et polyclinique médicales.* — M. le professeur REVILLIOD. — Sept heures et demie par semaine.

*Clinique et polyclinique chirurgicales.* — M. le professeur JULLIARD. — Sept heures et demie par semaine.

*Clinique obstétricale et gynécologique.* — M. le professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

*Cours théorique d'accouchement.* — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

*Cours théorique de gynécologie.* — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

*Thérapeutique.* — M. le professeur PREVOST. — Métaïloïdes et métaux. Art de formuler. — Trois heures par semaine.

*Hygiène.* — M. le professeur VINCENT. — Hygiène publique et privée. — Deux heures par semaine.

*Médecine légale avec exercices pratiques.* — M. le professeur Gosse. — Médecine légale du code pénal. — Quatre heures par semaine.

*Matière médicale et pharmacologie.* — M. le professeur J. BRUN. — Drogues simples et leurs dérivés, leur valeur et leur emploi. Médicaments composés. Produits médico-chimiques. Formules officinales et magistrales. — Deux heures par semaine.

*Cours et exercices pratiques dans le laboratoire de pharmacie et microscopie pharmaceutique.* — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

*Miscroscopie pharmaceutique.* — Quatre heures par semaine.

*Pharmacognosie et pharmacie.* — Deux heures par semaine. — Le même professeur.

*Psychiatrie.* — M. le professeur OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

*Policlinique gynécologique et obstétricale.* — M. le professeur VULLIET.

*Clinique ophthalmologique.* — M. G. HALTÉNHOF, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

*Ophthalmologie.* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Démonstration et connaissance pratique des instruments de chirurgie. Bandages et appareils.* — M. le D<sup>r</sup> Auguste REVERDIN, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

*Maladies vénériennes et cutanées.* — M. le D<sup>r</sup> H. ULTRAMARE, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

## COURS DE PRIVAT-DOCENTS

*Clinique ophthalmologique.* — M. le D<sup>r</sup> BARDE. — Deux heures par semaine.

*Ophthalmoscopie théorique et pratique.* — Le même. — Une heure par semaine.

*Obstétrique.* — M. le D<sup>r</sup> CORDÈS. — Deux heures par semaine.

*Pathologie cérébrale.* — M. le D<sup>r</sup> LADAME. — Deux heures par semaine.

*Maladie des enfants.* — M. le D<sup>r</sup> Ed. MARTIN. — Une heure par semaine (ce cours sera fait à la Maison des enfants malades, chemin Gourgas).

*Des empoisonnements au point de vue médico-légal.* — M. le D<sup>r</sup> L<sup>s</sup> MÉGEVAND. — Deux heures par semaine.

*La chimie appliquée au diagnostic médical.* — M. le D<sup>r</sup> Paul BINET. — Une heure par semaine.

*Cours théorique et pratique de chirurgie générale.* — M. le D<sup>r</sup> KUMMER. — Asepsie du malade, de l'opérateur et de la salle d'opérations. Préparation des objets de pansement. — Méthode de traitement des plaies. — Anesthésie générale et locale. — Méthodes d'examen chirurgical. — Une heure par semaine.

*Méthodes d'examen de l'œil avec exercices pratiques.* — M. le D<sup>r</sup> FRÉLICH. — Deux heures par semaine.

*Symptômes oculaires dans les maladies générales.* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Les troubles oculaires dans les maladies du système nerveux.* — M. le D<sup>r</sup> SULZER. — Deux heures par semaine.

*Cours pratique de diagnostic médical.* — M. le D<sup>r</sup> RUEL. — Trois heures par semaine.

*Cours théorique et pratique de bactériologie.* — M. le D<sup>r</sup> H. CRISTIANI. — Deux heures par semaine.

*Conférences pratiques de pathologie interne.* — M. le D<sup>r</sup> THOMAS. — Cinq heures par semaine.

*Gynécologie.* — M. le D<sup>r</sup> WISARD. — Deux heures par semaine.

## SEMESTRE D'ÉTÉ

*Anatomie normale.* — M. le professeur LASKOWSKI. — L'organe central de la circulation et le système vasculaire. — L'encéphale et le système nerveux. — Six heures par semaine.

*Anatomie pathologique spéciale des organes.* — M. le professeur ZAHN. — Six heures par semaine.

*Cours pratique d'histologie pathologique.* — Le même professeur. — Six heures par semaine.

*Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie pathologique.* — Le même professeur. — Tous les jours.

*Histologie normale.* — M. le professeur ETERNOD. — Histologie spéciale des organes et des systèmes. — Quatre heures par semaine.

*Travaux pratiques d'histologie normale.* — Le même professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

*Laboratoire d'embryologie et d'histologie normale.* — Le même professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Le même professeur. — Tous les jours.

*Cavité buccale.* — Le même professeur. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. Deuxième partie : partie pathologique. — Deux heures par semaine.

*Physiologie.* — M. le professeur SCHIFF. — Physiologie de la vie de relation. — Six heures par semaine.

*Exercices pratiques dans le laboratoire,* tous les jours.

*Pathologie interne.* — M. le professeur D'ESPINE. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Pathologie externe.* — M. le professeur J.-L. REVERDIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Médecine opératoire.* — Le même professeur. — Exercices opératoires pratiques. — Six heures par semaine.

*Clinique et polyclinique médicales.* — M. le professeur REVILLIOD. — Sept heures et demie par semaine.

*Clinique et polyclinique chirurgicales.* — M. le professeur JULLIARD. — Sept heures et demie par semaine.

*Clinique obstétricale et gynécologique.* — M. le professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

*Cours d'opérations obstétricales.* — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

*Cours d'opérations gynécologiques.* — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

*Thérapeutique.* — M. le professeur PREVOST. — Modificateurs neuro-musculaires. — Modificateurs des excréctions et des sécrétions. — Trois heures par semaine.

*Cours et travaux pratiques au laboratoire de pharmacie.* — M. le professeur J. BRUN. — Suite des cours d'hiver.

*Microscopie, pharmacognosie et pharmacie.* — Le même professeur. — Six heures par semaine.

*Psychiatrie.* — M. le professeur OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

*Polyclinique gynécologique et obstétricale.* — M. le professeur VULLIET.

*Clinique ophthalmologique.* — M. G. HALTENHOFF, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

*Ophthalmologie.* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Démonstration et connaissance pratique des instruments de chirurgie. Bandages et appareils.* — M. le D<sup>r</sup> Auguste REVERDIN, prof. extraordinaire. — Deux heures par semaine.

*Maladies vénériennes et cutanées.* — M. le D<sup>r</sup> H. OLTRE-MARE, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

## COURS DE PRIVAT-DOCENTS

*Ophthalmoscopie théorique et pratique.* — M. le D<sup>r</sup> BARDE. — Cours d'ophthalmoscopie. — Une heure par semaine.

*Clinique ophthalmologique.* — Le même. — Deux heures par semaine.

*Médecine opératoire oculaire avec exercices pratiques.* — M. le D<sup>r</sup> FRÉLICH. — Une heure par semaine.

*Des taches au point de vue médico-légal.* — M. le D<sup>r</sup> L<sup>s</sup> MÉGEVAND. — Deux heures par semaine.



*Les anomalies de la vision (refraction et accommodation).*  
— M. le D<sup>r</sup> SULZER. — Une heure par semaine.

*Obstétrique.* — M. le D<sup>r</sup> CORDÈS. — Une heure par semaine.

*Pathologie mentale.* — M. le D<sup>r</sup> LADAME. — Deux heures par semaine.

*Maladies des enfants.* — M. le D<sup>r</sup> Ed. MARTIN. — Une heure par semaine.

*Cours théorique et pratique de chirurgie.* — M. le D<sup>r</sup> KUMMER. — Une heure par semaine.

*Chimie appliquée au diagnostic médical.* — M. le D<sup>r</sup> PAUL BINET. — Une heure par semaine.

*Microscopie clinique et bactériologie.* — M. le D<sup>r</sup> CRISTIANI. — Deux heures par semaine.

*Conférences pratiques de pathologie interne.* — M. le D<sup>r</sup> THOMAS. — Cinq heures par semaine.

*Cours pratique de diagnostic médical.* — M. le D<sup>r</sup> RUEL. — Trois heures par semaine.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui par des diplômes justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

N.B. Pour subir les examens fédéraux de médecine et de pharmacie, les candidats doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral<sup>1</sup>.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grades.

Sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

<sup>1</sup> Se trouve au Bureau de l'Université.

## PLAN DES ÉTUDES MÉDICALES<sup>1</sup>

L'instruction médicale comporte cinq années d'études.

### PREMIÈRE ANNÉE

**SEMESTRE D'HIVER :** Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée — Zoologie. — Chimie inorganique.

**SEMESTRE D'ÉTÉ :** Botanique (2<sup>me</sup> partie). — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée. — Zoologie. — Chimie organique. — Anatomie humaine.

*Exercices pratiques* (dans l'un ou l'autre semestre) : Travaux pratiques d'anatomie comparée et au laboratoire de chimie. — Excursions et travaux pratiques de botanique.

Première partie de l'examen propédeutique ou de Baccalauréat ès sciences médicales.

### DEUXIÈME ANNÉE

**SEMESTRE D'HIVER :** Anatomie humaine. — Physiologie. — Histologie normale (1<sup>re</sup> partie).

*Exercices pratiques :* Conférences et travaux pratiques de dissection.

**SEMESTRE D'ÉTÉ :** Anatomie humaine. — Physiologie. — Histologie normale (2<sup>me</sup> partie). — Embryologie (1<sup>re</sup> partie).

*Exercices pratiques :* Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques d'embryologie.

### TROISIÈME ANNÉE

**SEMESTRE D'HIVER :** Anatomie humaine (topographique). — Physiologie. — Embryologie (2<sup>me</sup> partie). — Pathologie générale.

*Exercices pratiques :* Conférences et travaux de dissection.

Seconde partie de l'examen propédeutique ou de Baccalauréat ès sciences médicales.

**SEMESTRE D'ÉTÉ :** Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Clinique et polyclinique médicale. — Clinique et polyclinique chirurgicale.

*Exercices pratiques :* Travaux au laboratoire de physiologie. — Travaux pratiques d'embryologie. — Travaux pratiques d'histologie pathologique.

### QUATRIÈME ANNÉE

**SEMESTRE D'HIVER :** Clinique et polyclinique médicale; chirurgicale. — Cours d'autopsie. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Médecine opératoire. — Médecine légale. —

<sup>1</sup> Un plan uniforme d'études a été adopté par la Conférence des délégués de toutes les Facultés de médecine de la Suisse, en date du 15 novembre 1891. Ce plan n'est pas obligatoire.

Obstétrique théorique. — Gynécologie théorique. — Matière médicale et pharmacologie.

**SEMESTRE D'ÉTÉ :** Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale. — Opérations obstétricales. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Thérapeutique. — Hygiène. — Pharmacologie.

*Exercices pratiques :* Travaux pratiques de médecine opératoire.

#### CINQUIÈME ANNÉE

**SEMESTRE D'HIVER :** Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale; clinique psychiatrique. — Clinique ophthalmologique. — Thérapeutique. — Hygiène. — Médecine légale. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Cours d'autopsie. — Cours spéciaux.

**SEMESTRE D'ÉTÉ :** Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale. — Clinique psychiatrique. — Clinique ophthalmologique. — Thérapeutique. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Opérations gynécologiques. — Cours spéciaux. — Travaux pratiques de médecine opératoire.

Répétition des cours théoriques et laboratoires en vue des examens professionnels du doctorat et la rédaction de la thèse.

NB. Dans ce plan des études la répartition des branches est calculée pour un minimum de cinq années, mais ceux qui peuvent y consacrer plus de temps, ce qui est à désirer, feront bien de ne suivre que deux cliniques dans le même semestre.

## PLAN DES ETUDES

### PHARMACEUTIQUES

Le Règlement fédéral exigeant quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années.

#### COURS DES SEMESTRES D'HIVER

Chimie inorganique, 5 h. — Chimie analytique, 1 h.; Toxicologie, 2 h.; Analyse des substances alimentaires, 1 h. — Physique expérimentale (première partie), 4 h. — Zoologie des vertébrés, 5 h. — Zoologie générale (première partie), 1 h. — Minéralogie, 2 h. — Botanique générale (Physiologie), 2 h. — Botanique médicale et pharmaceutique, 2 h. — Pharmacognosie et Pharmacie, 3 h.; Microscopie, 4 h. — Hygiène, 2 h.

#### COURS DES SEMESTRES D'ÉTÉ

Chimie organique, 5 h. — Chimie pharmaceutique, 2 h. — Physique expérimentale (seconde partie), 4 h. — Zoologie générale (seconde partie), 1 h. — Botanique générale (organographie), 4 h. — Botanique systématique (classification), 4 h.;

Excursions botaniques. — Microscopie pharmaceutique, 4 h. (Cours et travaux pratiques réunis).

Pendant toute l'année universitaire : *Exercices pratiques* dans les laboratoires de *Chimie*; de *Physique*; de *Botanique*; de *Pharmacie*. (S'adresser aux professeurs ou aux assistants).

N. B. Ces cours préparent à l'examen professionnel fédéral qui peut être subi à Genève aux conditions fixées par le Règlement fédéral du 19 mars 1888<sup>1</sup>.

## ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Sont accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de l'Université :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du professeur de zoologie, M. le prof. Vogt.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du jardin, M. le prof. Muller.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

La *Bibliothèque publique* (salle de lecture) est ouverte tous les jours de 9 heures à midi et de 4 heures à 6 heures; en outre, pendant l'hiver, de 8 heures à 10 heures du soir. Pendant les vacances d'été, de 8 heures à midi seulement.

Sont aussi accessibles aux élèves de l'Université : L'*École de Gymnastique*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique*, le *Musée Rath*, le *Musée archéologique*, le *Cabinet de numismatique*, le *Musée épigraphique*, le *Musée historique genevois*, le *Musée Fol*, le *Musée des Arts décoratifs*, l'*Ariana*, et, à l'Athénée, le *Conservatoire industriel*, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.

**Pour pensions et logements, on peut s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, 5, quai du Mont-Blanc.**

<sup>1</sup> Se trouve au Bureau de l'Université.

## Extrait du Règlement approuvé par le Conseil d'État

### *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des étudiants et des auditeurs.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles doivent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les étudiants peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et les cours pratiques de la Faculté de Médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le recteur, par le doyen de la Faculté et par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.

### *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le secrétaire-caissier de l'Université, sous l'inspection du recteur.

À leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Le coût du livret est de 1 franc.

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la

famille du postulant, et si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée.

Les droits de graduation qui appartiennent à l'Etat sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier 50 francs;

Pour le grade de licencié 100 francs;

Pour le grade de docteur 200 francs;

Pour le diplôme de chimiste 200 francs.

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

### *Des grades et des examens.*

L'Université confère les grades suivants :

1° Bachelier ès lettres; ès sciences; ès sciences médicales; en théologie.

2° Licencié ès lettres; ès sciences sociales; en droit; en théologie. Diplôme de chimiste.

3° Docteur ès lettres; ès sciences; en droit; en théologie et en médecine.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence ès lettres et ès sciences sociales ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en droit et en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat et du diplôme de chimiste se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de cinq francs versée à la caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du secrétaire-caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires.

## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

*Extrait de la Loi du 1<sup>er</sup> mars 1876.*

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'État un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1<sup>o</sup> Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants distingués du Gymnase et de l'Université.

2<sup>o</sup> Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés : 1<sup>o</sup> à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2<sup>o</sup> et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas, la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

### Membres du Comité de gestion

(élus pour 4 ans, à dater du 1<sup>er</sup> novembre 1888).

MM. ADOR, Gustave, Conseiller d'État, *président*.

GOSSE, H.-G., prof.

SORET, Charles, prof.

MONTET, Edouard, prof.

LECOULTRE, Charles, Directeur du Collège.

VERCHÈRE, A., professeur au Gymnase, *secrétaire*.

RACINE, Florian, avocat.

## FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY, pour l'enseignement de la Chimie.
2. — DAVY, pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — HENTSCH,
4. — DISDIER, } pour prix dans la Faculté des
5. — AMIEL, } Lettres.
6. — STOLIPINE,
7. — BELLOT, } pour prix dans la Faculté de
8. — DES ARTS, } Droit.
9. — BIZOT, } pour prix dans
10. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE, } la Fac. de Méd.
11. LA CAISSE DU SÉNAT, destinée aux dépenses de ce Corps.

## PRIX UNIVERSITAIRES

### A) Prix qui seront décernés en 1893.

#### FACULTÉ DES SCIENCES

##### PRIX DAVY

La Faculté des Sciences décernera, en janvier 1893, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences depuis six ans au plus (à dater de juin 1886).

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> novembre 1892.

#### FACULTÉ DES LETTRES

##### PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

*Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).*

Un prix de *deux mille francs* et deux accessits de *mille francs* seront décernés, en janvier 1893, aux auteurs des meilleurs mémoires sur la question suivante :

*Le fondement de la morale sociale*

Terme du concours, 15 juin 1892.

##### PRIX AMIEL

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Ströehlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, au commencement de l'année 1893, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux aspirants.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers, âgés de moins de trente ans, qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer à ses frais dans le courant de l'année.

ART. 4. L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la bibliothèque et les professeurs de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après remise de ces exemplaires, le 11 mai 1893.

ART. 5. Les travaux destinés au concours devront être envoyés à M. le doyen de la Faculté des Lettres avant le 15 octobre 1892.

## PRIX DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, au mois de janvier 1893, un prix de Littérature française dont le sujet est laissé au choix des aspirants.

Le prix est de *trois cents francs*.

Sont admis à concourir :

1° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade en 1890 et 1891.

2° Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les auditeurs âgés de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrits à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Les travaux doivent être remis au doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1<sup>er</sup> novembre 1892.

## FACULTÉ DE DROIT PRIX BELLOT

La Faculté de Droit décernera, en janvier 1893, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux aspirants. La valeur de ce prix est fixée à *trois cents francs*.

Les thèses de Doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Sont admis à concourir au prix les Docteurs ou Licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs et être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> novembre 1892.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix offerts par la Compagnie des Pasteurs avec l'aide de donateurs.

### CONCOURS ENTRE ÉTUDIANTS

*Prix pour chaque question, deux cents francs.*

1° *La notion des rétributions providentielles dans l'Ancien Testament.*

2° *Les Prophètes cévenols.*

3° *Le rôle de la volonté dans la formation des convictions religieuses.*

Les mémoires doivent être adressés au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 30 avril 1893. Les prix seront décernés au commencement de juin de la même année.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### PRIX DE LA FACULTÉ

La Faculté décernera, en janvier 1893, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire, manuscrit ou imprimé, qui lui sera présenté en français, en allemand ou en italien.

Sont admis à concourir :

1° Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;

2° Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus ;

3° Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 23 octobre 1892.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

## B) Prix qui seront décernés en 1894.

### FACULTÉ DES SCIENCES

#### PRIX DAVY

La Faculté des Sciences décernera, en janvier 1894, un prix de la valeur de *cinq cents francs*, dans les mêmes conditions que celui qui est annoncé pour janvier 1893.

### FACULTÉ DES LETTRES

#### PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

*Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).*

L'Université décernera, en janvier 1894, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question :

*Etude critique des différentes théories modernes sur la Mémoire.*

*Prix d'Histoire (dit Prix Ador).*

L'Université décernera, en janvier 1894, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet historique, qui sera pris, au choix des aspirants, soit dans l'histoire ancienne de la Grèce, soit dans l'histoire politique du XVI<sup>m</sup> siècle.

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX HUMBERT ET ADOR

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir :

1° Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans ;

2° Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

**ART. 2.** Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

**ART. 3.** Les mémoires doivent être transmis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1893.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

**ART. 4.** Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

### PRIX DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en janvier 1894, un prix de littérature française de *trois cents francs* dans les mêmes conditions que celui qui est annoncé pour janvier 1893.

### PRIX DES SCIENCES POLITIQUES

(Offert par M. de Stolipine.)

L'Université décernera, au mois de janvier 1894, un prix de *sept cent cinquante francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*La théorie du progrès dans la sociologie de Herbert Spencer.*

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

**ARTICLE PREMIER.** Sont admis à concourir les étudiants de l'Université de Genève qui ont été immatriculés pendant l'un des quatre semestres qui précèdent le terme du concours.

**ART. 2, 3 et 4** (comme pour les prix Humbert et Ador).

### FACULTÉ DE DROIT

#### PRIX BELLOT

La Faculté de Droit décernera, en janvier 1894, un prix de *trois cents francs* dans les mêmes conditions que celui qui est annoncé pour janvier 1893.

### FACULTÉ DE THÉOLOGIE

#### PRIX OFFERT PAR LA COMPAGNIE DES PASTEURS

Prix à décerner en 1894. Mêmes conditions que pour les prix annoncés pour 1893. Les questions seront indiqués au programme de l'année prochaine.

### FACULTÉ DE MÉDECINE

#### PRIX DE LA FACULTÉ

La Faculté de Médecine décernera, en janvier 1894, un prix de *trois cents francs* dans les mêmes conditions que celui qui est annoncé pour janvier 1893.

### PRIX BIZOT

Ce prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné, au commencement de 1894, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante posée par la Faculté :

*Des altérations anatomiques et des troubles fonctionnels du myocarde.*

Seront admis à concourir :

1° Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève;

2° Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme<sup>1</sup>;

3° Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, depuis quatre ans au plus<sup>1</sup> à partir de la publication du programme, ayant subi les examens fédéraux.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis, avant le 1<sup>er</sup> novembre 1893, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque de la ville de Genève. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les Professeurs de la Faculté.

AU NOM DE L'UNIVERSITÉ :

**Aug. CHANTRE, recteur.**

Le présent programme est approuvé pour l'année 1892-1893.

Genève, le 13 juin 1892.

*Le Conseiller d'Etat chargé du Département  
de l'Instruction publique,*

Eugène RICHARD.

### EXAMENS ANNUELS ET EXAMENS DE GRADES

SESSION D'AUTOMNE 1892

#### FACULTÉ DES SCIENCES

1° EXAMENS ANNUELS ET EXAMENS ORAUX POUR LE BACCALAURÉAT.

*Physique et Minéralogie.* — Lundi 17 octobre, à 9 heures, salle n° 34.  
*Mathématiques, Astronomie, Mécanique.* — Mardi 18 octobre, à 9 heures, salle n° 33.

*Chimie.* — Lundi 17 octobre, à 9 heures, à l'Ecole de Chimie.

*Anatomie comparée, Zoologie, Géologie, Paléontologie.* — Lundi 17 octobre, à 9 heures.

*Botanique.* — Mardi 18 octobre, à 9 heures, salle n° 32.

<sup>1</sup> A partir de 1888.

## 2° EXAMENS ÉCRITS POUR LE BACCALAURÉAT.

Mercredi 19 octobre, à 9 heures.

## 3° EXAMENS ORAUX POUR LE DIPLOME DE CHIMISTE.

Jeudi 20 octobre 1892 et jeudi 12 janvier 1893.

## FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

## 1° EXAMENS ANNUELS

*Littératures anciennes.* — Lundi 17 octobre, à 8 heures, salle n° 41.

*Littérature française, Histoire de la langue française, Littérature comparée.* — Lundi 17 octobre, à 8 heures, salle n° 42.

*Linguistique, Philologie, Littérature allemande, Archéologie.* — Lundi 17 octobre, à 10 heures, salle n° 42.

*Histoire, Histoire des religions.* — Mardi 18 octobre, à 8 heures, salle n° 41.

*Philosophie, Sociologie* — Lundi 17 octobre, à 2 heures, salle n° 41.

*Histoire de la civilisation, Economie politique, Etude des systèmes sociaux.* — Lundi 17 octobre, à 2 heures, salle n° 42.

*Hébreu.* — Lundi 17 octobre, à 8 heures, salle n° 29.

## 2° EXAMENS POUR LE BACCALAUREAT.

*Examens oraux.* — Lundi 17 et mardi 18 octobre, aux heures des examens annuels.

*Examens écrits.* — Lundi 19 et mardi 20 octobre, à 8 heures.

## 3° EXAMENS POUR LA LICENCE.

*Examens oraux.* — Mercredi 19 octobre, à 4 heures, pour la licence ès lettres, et jeudi 20 octobre, à 2 heures, pour la licence ès sciences sociales.

## FACULTÉ DE DROIT

## EXAMENS ANNUELS ET EXAMENS DE GRADES.

Lundi 17 octobre et jours suivants.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

## EXAMENS ANNUELS ET EXAMENS ORAUX DU BACCALAURÉAT.

*Dogmatique, Exégèse de l'Ancien Testament.* — Vendredi 21 octobre, à 8 heures, salle n° 28.

*Histoire ecclésiastique, Théologie pratique.* — Vendredi 21 octobre, à 8 heures, salle n° 29.

*Exégèse du Nouveau Testament.* — Vendredi 21 octobre, à 8 heures, salle n° 33.

## EXAMENS ÉCRITS.

Samedi 22 octobre, à 8 heures, salle n° 29.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

## EXAMENS ORAUX POUR LE BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES MÉDICALES,

*Anatomie, Physiologie, Histologie.* — Lundi 17 octobre, à 8 heures, Ecole de Médecine. — Pour les autres branches, voir les jours et heures de la Faculté des Sciences.

## EXAMENS ÉCRITS.

Mardi 18 octobre, à 8 heures.

NB. Les inscriptions pour les examens doivent être prises au Bureau du secrétaire-caissier avant le 8 octobre.

## EXAMENS ANNUELS ET EXAMENS DE GRADES

## SESSION D'ÉTÉ 1893

## FACULTÉ DES SCIENCES

## 1° EXAMENS ANNUELS ET EXAMENS ORAUX POUR LE BACCALAURÉAT.

*Physique et Minéralogie.* — Mardi 11 juillet, à 8 heures, salle n° 34.  
*Mathématiques, Astronomie, Mécanique.* — Samedi 8 juillet, à 9 heures, salle n° 33.

*Chimie.* — Mardi 11 juillet, à 8 heures, à l'Ecole de Chimie.

*Géologie, Paléontologie.* — Samedi 8 juillet, à 9 heures, salle n° 30.

*Anatomie comparée, Zoologie.* — Mardi 11 juillet, à 8 heures, salle n° 30.

*Botanique.* — Mardi 11 juillet, à 8 heures, salle n° 32.

## 2° EXAMENS ÉCRITS POUR LE BACCALAUREAT.

Mercredi 12 juillet, à 8 heures.

## 3° EXAMENS ORAUX POUR LE DIPLOME DE CHIMISTE.

Jeudi 15 avril et lundi 10 juillet.

## FACULTÉ DES LETTRES

## 1° EXAMENS ANNUELS.

*Littérature ancienne.* — Samedi 8 juillet, à 8 heures, salle n° 41.

*Littérature comparée, Littérature française, Histoire de la langue française.* — Lundi 10 juillet, à 8 heures, salle n° 41.

*Archéologie, Littérature allemande,* Samedi 8 juillet, à 8 heures, salle n° 42.

*Histoire, Histoire des religions.* — Samedi 8 juillet, à 10 heures, salle n° 42.

*Philosophie, Sociologie.* — Lundi 10 juillet, à 8 heures, salle n° 42.

*Histoire de la civilisation, Economie politique, Etude des systèmes sociaux.* — Samedi 8 juillet, à 8 heures, salle n° 32.

## 2° EXAMENS POUR LE BACCALAURÉAT.

*Examens oraux.* — Samedi 8 et lundi 10 juillet, aux heures des examens annuels.

*Examens écrits.* — Lundi 10 juillet, à 2 heures, et mardi 11 juillet, à 8 heures.

## 3° EXAMENS POUR LA LICENCE.

*Examens oraux.* — Samedi 8 juillet, à 4 heures, pour la licence ès lettres, et samedi 8 juillet, à 2 heures, pour la licence ès sciences sociales.

## FACULTÉ DE DROIT

EXAMENS ANNUELS ET EXAMENS DE GRADES.

Samedi 8 et jours suivants.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

EXAMENS ANNUELS ET EXAMENS DU BACCALAURÉAT.

*Dogmatique, Exégèse de l'Ancien Testament.* — Samedi 8 juillet, à 8 heures, salle n° 28.

*Histoire ecclésiastique, Théologie pratique.* — Samedi 8 juillet, à 8 heures, salle n° 29.

*Exégèse du Nouveau Testament.* — Samedi 8 juillet, à 8 heures, salle n° 33.

EXAMENS ÉCRITS.

Lundi 10 juillet, à 8 heures, salle n° 29.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

1° EXAMENS ORAUX POUR LE BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES MÉDICALES.

*Anatomie, Physiologie, Histologie.* — Mardi 11 juillet, à 8 heures, Ecole de médecine. — Pour les autres branches, voir les jours et heures de la Faculté des Sciences.

2° EXAMENS ÉCRITS.

Mercredi 12 juillet, à 8 heures, Ecole de Médecine.

N.-B. — *Les inscriptions pour les examens doivent être prises au Bureau du secrétaire-caissier avant le 30 juin.*

## ADRESSES

DE

### MM. LES PROFESSEURS ET PRIVAT-DOCENTS

MM. Barde, Corraterie, 16.  
 Binet, Paul, Corraterie, 16.  
 Bourdillon, André, Bourg-de-Four, 9.  
 Bouvier, A., square de Contamines, 2.  
 Bouvier, Bernard, Florissant, 2.  
 Bridel, Louis, rue de Candolle, 24.  
 Briquet, John, rue de l'Évêché, 5.  
 Brocher, Henri, rue Bellot, 9.  
 Brun, quai des Bergues, 1.  
 Cailler, P., rue du Rhône, 56.  
 Chaix, Emile, chemin du Mail, 22, Plainpalais.  
 Chantre, A., rue Diday, 10.  
 Chodat, Robert, boulevard de Plainpalais, 11.

MM. Cordès, rue Bellot, 12.  
 Cougnard, place du Rond-Point de Plainpalais, 5.  
 Courvoisier, H., chemin des Terrassiers, 12, Plainpalais.  
 Cristiani, Hector, rue de Lausanne, 6.  
 Decrue, Francis, rue de l'Hôtel-de-Ville, 14.  
 D'Espine, rue Beauregard, 6.  
 Duparc, Louis, Carouge.  
 Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 16, Plainpalais.  
 Dussaud, Frantz, chemin Dancet, 16, Plainpalais.  
 Erman, H., Lausanne.  
 Eternod, Auguste, Acacias, par Carouge.  
 Favon, Georges, boulevard de Plainpalais, 33.  
 Fazy, Henri, boulevard Helvétique, 24.  
 Flournoy, Théodore, Florissant, 9, Plainpalais.  
 Frœlich, Louis, Cours de Rive, 14.  
 Galopin, Ch., Corraterie, 6.  
 Gautier, Alfred, rue des Granges, 4.  
 Gautier, Raoul, rue Charles Bonnet, 6.  
 Gentet, Molard, 4.  
 Gosse, rue des Chaudronniers, 7.  
 Gourd, J.-J., boulevard Helvétique, 19.  
 Græbe, Charles, rue de Candolle, 11.  
 Guye, Ph.A., route de Chêne, 83, Eaux-Vives.  
 Haltenhoff, George, Molard, 8.  
 Jaquemot, Lous, chemin des Philosophes, 9, Plainpalais.  
 Jaquet, Maurice, route de Carouge, 1, Plainpalais.  
 Jaubert, Georges, route de Carouge, 102, Plainpalais.  
 Julliard, G., avenue Marc-Monnier, 6, Champel.  
 Krafft, Gustave, boulevard des Philosophes, 15.  
 Kummer, Ernest, Corraterie, 8.  
 Ladame, Corraterie, 24.  
 Ladé, J.-A., rue Verdaine, 12.  
 Laskowsky, S., boulevard des Philosophes, 28.  
 Leboulleux, rue du Cloître, 1.  
 Le Royer, A., square de Contamines, 2.  
 Lyon, J., chemin de la Roseaie, 26, Plainpalais.  
 Martin-Le Fort, Alfred, Corraterie, 16.  
 Martin, Edouard, chemin de Malagnou, 1, Eaux-Vives.  
 Martin, Ernest, Grand-Rue, 39.  
 Mazel, Antoine, chemin Liotard, 2, Petit-Saconnex.  
 Mégevand, Louis, Carouge.  
 Monnier, Denis, rue des Grottes, 28.  
 Montet, E., villa des Grottes.  
 Moriaud, Paul, chemin des Clos, 35, Plainpalais.  
 Muret, Ernest, cours des Bastions, 16.  
 Naville, Edouard, Malagny par Versoix.  
 Nicole, Jules, rue de Candolle, 16.  
 Olivet, M., maison de l'Horloge, Molard, 2.  
 Olivier, Ed., rue de Candolle, 16.  
 Oltramare, André, chemin Vignier, 12, Plainpalais.  
 Oltramare, Gabriel, Grottes, 21.  
 Oltramare, H., D<sup>r</sup>, rue de la Corraterie, 11.



- MM. Penard, Ernest, chemin du Mail, 14, Plainpalais.  
 Pictet, Amé, cours des Bastions, 16.  
 Prévost, rue de l'Athénée, 7.  
 Redard, Emile, quai Pierre Fatio, 4.  
 Rehous, Louis, rue du Commerce, 6.  
 Reverdin, J.-L., rue du Rhône, 43.  
 Reverdin, Aug., rue du Général-Dufour, 15.  
 Revilliod, rue du Mont-de-Sion, 14.  
 Richard, E., place Bel-Air, 2.  
 Rilliet, Albert, rue Bellot, 16.  
 Ritter, Eugène, rue du Mont-de-Sion, 4.  
 Rod, Edouard, Crêts de Champel, 39, Plainpalais.  
 Roguin, J., rue Bellot, 3.  
 Rosier, William, rue de Malagnou, 13.  
 Ruel, Charles, place du Lac, 1.  
 Rœhrich, H., Fort-Barreau, 23.  
 Saussure, de, Ferdinand, Cité, 24.  
 Schiff, chemin du Mail, 16, Plainpalais.  
 Schneegans, A., chemin du Pont-d'Arve, 11, Plainpalais.  
 Soret, Charles, place Saint-Antoine, 22.  
 Strœhlin, chemin de Champel, 19, Plainpalais.  
 Sulzer, David-Emile, quai du Mont-Blanc, 7.  
 Thomas, Emile, Corratierie, 26.  
 Thudichum, Charles, la Châtelaine, Pregny.  
 Thudichum, Georges, la Châtelaine, Pregny.  
 Thury, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.  
 Vaucher, Pierre, place du Port, 1.  
 Vaucher, Alfred-Henri, Maternité, Genève, Plainpalais.  
 Vincent, Alfred, rue des Voirons, 2.  
 Vogel, Ch., chemin Gourgas, 11, Plainpalais.  
 Vogt, Carl, chemin du Soleil-Levant, 26, Plainpalais.  
 Vulliet, quai du Mont-Blanc, 7.  
 Vulliét, H., rue des Alpes, 5.  
 Wertheimer, rue Neuve-Saint-Léger, 8.  
 Wiede, F., hôtel Beau-Rivage, Nyon.  
 Wisard, Albert, rue des Alpes, 5.  
 Wuarin, Louis, rue de Candolle, 24.  
 Yung, Emile, rue de Chantepoulet, 5.  
 Zahn, chemin de la Roseraie, 2, Plainpalais.

*Secrétaire-Caissier de l'Université.*

M. Demont, L., boulevard James-Fazy, 11.

Le Bureau du Secrétaire-Caissier est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures, le jeudi de 9 heures à midi seulement.

*Concierge.*

M. Chouet, Bâtiment de l'Université.